

Bitcoin Volksinitiative, Case postale 521, 6440 Brunnen

Initiative populaire fédérale «Pour une Suisse financièrement solide, souveraine et responsable (initiative Bitcoin)» (publiée dans la Feuille fédérale le 31 décembre 2024).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 99, al. 3

³ La Banque nationale constituée, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or et en Bitcoin.

¹ RS 101

! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Bennaïm Yves, Schiller 25, 6440 Brunnen; Clavadetscher Reto, Bürenstrasse 18, 2504 Biel/Bienne; Kradolfer Jürg, Keltenstrasse 5, 2563 Ipsach; Kullmann Samuel, Rainweg 1c, 3626 Hünibach; Lohner Gil, Stutzerstrasse 22, 6402 Merlischachen; Meisser Luzius, Weinbergstrasse 18, 8703 Erlenbach; Nobs Lucas, Impasse de la Basilique 6, 2852 Courtételle; Zanganeh Giw, Strada Regina 110B, 6982 Agno; Kogens Ronald, Bergstrasse 51, 8706 Meilen; Liebrand Anian Thomas, Freiehofweg 2, 6017 Ruswil

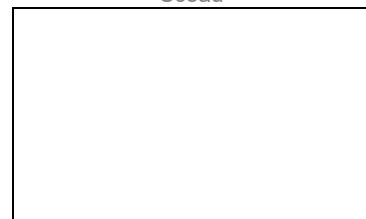
Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 30 juin 2026.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: _____
Date: _____
Signature: _____
Fonction officielle: _____

Sceau



! Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 30 juin 2026 au: **Bitcoin Volksinitiative, Case postale 521, 6440 Brunnen.** **!**
Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.